



Accrochage de véhicules où il y a une ligne blanche continue

Par **Tsuki**, le **02/04/2017** à **03:47**

Bonjour,

Je me suis fais accrocher mon véhicule et j'aimerais savoir si je suis en tort (je ne pense pas) et savoir comment ça va se passer avec l'assurance.

Je vous explique les circonstances de l'accrochage , je sortais d'une station essence où pour sortir je suis obligée de tourner à droite car il y a une ligne blanche continue. Je continue de rouler et je mets mon clignotant pour tourner à droite et je me déporte légèrement car le passage est étroit. Au moment où je tourne un véhicule me double par la droite et là accrochage. Le conducteur adverse dit que je n'ai pas mis mon clignotant ce qui est faux car les personnes qui étaient dans mon véhicule on vu et entendu mon clignotant. Au moment du constat celui à dessiner un croquis faux et je lui dis alors que je refuse de signer puisque que le croquis est faux. Il le déchire mais ne le jette nul part et avant de partir me dit «chacun fera ses réparations» Évidemment son véhicule n'a rien mais ma voiture oui. Comme il avait gardé les morceaux du constat déchiré il m'a téléphoné pour me dire qu'on doit faire chacun son constat et le remettre à nos assurances qui géreront l'affaire. Je me suis renseignée, c'est bien ce qu'il faut faire. Mais qui est en tort ? Que vont faire les assurances ? Et qu'est ce que je risque ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **02/04/2017 à 08:03**

Bonjour,

Faire votre déclaration en joignant des photos des lieux pour prouver que ce conducteur a bien franchi une ligne blanche continue ce qui lui donnera les tord à 100 %, l'usage des clignotants n'auront aucun impact sur le calcul des responsabilités. Vous avez tout intérêt à ne rien cocher pour vous mais pour votre adversaire, cocher les cases 11 (doublait) et 15 (empiétait sur une voie destinée à la circulation en sens inverse) en faisant bien apparaître, sur votre croquis, la présence de la ligne blanche continue.

Par **morobar**, le **02/04/2017 à 08:35**

Bonjour,

Je n'ai pas bien compris la situation exposée, je ne visualise pas cette ligne blanche.

Mais ce qui paraît sûr est que le véhicule sortant de la station service doit s'assurer de pouvoir s'insérer sans gêner aussi bien à gauche qu'à droite.

Par **Tsuki**, le **02/04/2017 à 10:37**

Bonjour Tisuisse,

C'est bien ce que je pensais mais je préfère demander, j'ai des photos de chaque véhicule et du lieu que je joindrais au constat que je donnerais à mon assureur lundi puisque que le week-end l'agence est fermé. Je vous remercie de m'avoir aussi vite répondu et de ce fait de m'avoir un peu rassuré. Bonne journée à vous.

Par **Tsuki**, le **02/04/2017 à 10:43**

Bonjour Morobar,

Quand je suis sortie de la station essence j'avais largement le temps de passer car il n'y avait personnes et l'accrochage c'est passé plusieurs mettre plus loin . De plus il m'a accrocher l'aile avant passagers de mon véhicule donc nous nous sommes touchés quand j'ai voulu tourner. Désolé si je ne suis pas claire je suis encore un peu sous le choc car c'est la première fois que celà m'arrive . Merci beaucoup de votre réponse et passer une bonne journée.

Par **morobar**, le **02/04/2017 à 10:45**

[citation]je me déporte légèrement car le passage est étroit. Au moment où je tourne un véhicule me double par la droite [/citation]

En quelque sorte vous vous déplacez sur la file de gauche et le véhicule qui vous suit reste sur sa file.

C'est donc vous, en fonction de vos propos, qui à nouveau changez de file pour tourner à droite.

Par **Lag0**, le **02/04/2017** à **23:16**

Bonjour,

Effectivement, ce n'est pas très clair...

Vous vous déportez où ? Vous franchissez la ligne continue pour ce déport ? Vous vous retrouvez sur la file réservée aux véhicules venant en face ?

Bref, il faudrait un peu plus de précisions...

Par **Tsuki**, le **02/04/2017** à **23:32**

Bonjour,

Désolé si je ne suis pas claire dans mon explication. Je suis resté dans ma voie mais pour tourner à droite dans la rue étroite je l'ai pris «large» . Je n'ai jamais franchie la ligne blanche ni je ne l'ai mordu. Le véhicule adverse m'a doublé par la droite et je ne comprends même pas pourquoi il m'a doublé par la droite alors que mon clignotant indiquait mon intention de tourner à droite. J'espère avoir été plus claire dans ce message . Merci à tous.

Par **Lag0**, le **02/04/2017** à **23:43**

D'accord, la voie était si large pour que 2 véhicules puissent s'y dépasser ?

Par **Tsuki**, le **03/04/2017** à **01:02**

Bonjour,

Oui c'est très large mais il me semble que même si la voie en elle même est large il n'a pas le droit de me doubler par la droite alors que j'indiquais par mon clignotant que j'allais tourner à droite . Je me trompe ? Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **03/04/2017** à **07:00**

Non, bien sur, le dépassement par la droite n'est autorisé que si le véhicule à dépasser a indiqué qu'il tournait à gauche.

Par **morobar**, le **03/04/2017** à **08:47**

Mais où est donc cette mystérieuse ligne blanche ?

Moi je crois ce que m'indique l'expérience.

* Sortie en catastrophe de la station au nez et à la barbe d'un véhicule.

* clignotant (peut-être) actionné vers la droite et simultanément déport total à gauche

* conduite incompréhensible pour les autres.

Mais ce n'est qu'une conviction.

Par **Tsuki**, le **05/04/2017** à **21:25**

Bonsoir

Mon assurances m'a confirmé que je n'étais pas en tort.

La procédure se poursuit mais je dois pas être pressé.

Merci de vos réponses et bonne soirée.